

# VOTRE COMPTE PERSONNEL DE FORMATION

Votre CPF vous permet d'**acquérir des droits à la formation professionnelle** mobilisables tout au long de la vie professionnelle.



## Pour tous les actifs de 16 ans à la retraite

Le CPF concerne les salariés, quel que soit le contrat, les demandeurs d'emploi, les agents publics, les professions non salariées indépendants, professions libérales, et conjoints collaborateurs.

## 500€ chaque année

Vous bénéficiez de **500 € de CPF tous les ans** (pour les travailleurs non qualifiés : 800€ par an). Le solde est plafonné à 5000 € (travailleurs non qualifié : 8000 €)



L'acquisition est **proportionnelle au temps de travail** pour les temps partiels inférieurs à 50 %.

## Autorisation d'absence 2 mois avant la formation

Pour une **formation sur temps de travail**, le salarié doit formuler sa demande **60 jours** avant le début d'une formation de moins de 6 mois et **120 jours** une formation de 6 mois et plus.

L'**absence de réponse** de l'employeur dans un délai d'un mois **vaut acceptation**.

Ne communiquez **JAMAIS** votre identifiant et votre mot de passe à un tiers.

## Une utilisation libre

Si la **formation se déroule hors temps de travail**, le salarié pourra mobiliser son CPF sans avoir à demander l'autorisation de son employeur.

Pendant le temps de travail, l'autorisation de l'employeur est nécessaire **sur le calendrier de la formation**.

## Uniquement pour certaines formations

Les formations doivent obligatoirement permettre d'obtenir **un certificat ou une qualification professionnelle**.

Liste accessible sur le site [moncompteactivite.gouv.fr](http://moncompteactivite.gouv.fr)



## Application mobile

Vous **informe sur votre CPF** : crédit CPF, offre de formation disponible par thématique, région ...

Vous pouvez aussi consulter votre CPF sur le site [moncompteactivite.gouv.fr](http://moncompteactivite.gouv.fr)



MON  
CPF

**Attention** : Au delà du 30 juin 2021 vous perdrez vos droits à la formation (DIF) si vous ne les avez pas inscrits sur votre CPF.